

Brétignolles-sur-Mer

La réunion publique de la Vigie a accueilli 200 personnes

Jean-Baptiste Durand, président de la Vigie, a ouvert la réunion publique par plusieurs questions. « Pourquoi sommes-nous là ? Depuis 13 ans, la municipalité menace de destruction un espace remarquablement majeur de notre commune. Le projet de port est irréalisable, tous les projets existants montrent la nocivité des enrochements artificiels. Même avec le déplacement du bassin, la zone humide sera toujours impactée, ce projet est l'un des plus déraisonnable qu'il soit, alors pourquoi poursuivre ? »

Ensuite, Jean-Baptiste Durand s'est expliqué sur ses dires : « Le site de la Normandelière bénéficie de nombreux classements, la dune est classée en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF II) au niveau de la Normandelière elle-même. La dune est classée Natura 2000. Plus au sud, la corniche rocheuse bénéficie d'un classement au titre de l'article L 146-6 du code de l'urbanisme, et la côte constitue un site géologique majeur et recèle des vestiges archéologiques. En mer, les rochers de l'anse du Repos sont une réserve pour les oiseaux migrants, par arrêté préfectoral, et au-delà, à peu de distance de la côte, commence la Zone de protection spéciale (ZPS) des oiseaux de l'île d'Yeu. »

Sur le port proprement dit, Jean-



200 personnes étaient présentes à la réunion publique de la Vigie.

Baptiste Durand évoque l'éventrement de la plage et de la dune de la Normandelière, par un chenal qu'il faudrait constamment désensabler, la dangerosité, pour les bateaux, de rentrer par une houle de sud-ouest, et le désensablement des plages vers la Gachère et Olonne-sur-Mer, ainsi que faire reculer les dunes bordières.

Au sujet du transfert de compétence du projet de port à la communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, il a précisé que « le maire de notre commune est aussi président de la CDC, donc cela lui permet de pousser le bou-

jet, mais personne n'y croit, alors pourquoi investir encore des fonds pour ce projet utopique ? Il y a déjà 5 000 000 € d'engloutis, et l'on remet le bébé à la CDC ». Avant d'ajouter que « la Vigie va aller voir tous les maires pour leur faire connaître notre position et nos arguments ».

En fin de réunion, Jean-Baptiste Durand a évoqué les deux enquêtes publiques qui vont avoir lieu prochainement sur le Piu (Plan local d'urbanisme) de Brétignolles-sur-Mer et le Scot (Schéma de la cohérence territoriale) de la CDC du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie : « Les deux documents placent le projet de port au premier plan et nient la coupure

d'urbanisation. Cette coupure d'urbanisation est fondamentale car, à l'échelle du littoral départemental, les sites permettant une covisibilité directe avec la mer ne sont plus très nombreux. C'est acté dans le Plan d'occupation des sols (POS) de 1998, qui est toujours d'actualité. La Vigie demande que le site du projet de futur port soit classé Espace remarquable, y compris dans les terres. »

La Vigie engage donc chacun à se renseigner sur les enquêtes publiques et à se déplacer ou à écrire aux commissaires enquêteurs pour leur expliquer leur avis sur les projets de Piu et de Scot.